

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 5 DECEMBRE 2017

Le Certificat de Qualification Professionnelle croupier mis à l'honneur !

Lors de la manifestation organisée par le FAFIH le 5 décembre à l'hôtel Hilton Paris Opéra, le CQP croupier a été mis à l'honneur.

Rappelons que cette seule certification reconnue par l'Etat et les professionnels de casinos pour le métier de croupier a été créée en 2009 par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) des casinos. Elle est inscrite depuis 2010 au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles).

En visant un CQP, le candidat a l'assurance de préparer sérieusement son diplôme, en alternance afin d'acquérir les compétences à l'exercice du métier de croupier, grâce à un référentiel de certification solide et complet. Ce diplôme est également accessible par la Validation des Acquis d'Expérience (VAE)

La branche Casinos garantit la qualité de la formation dispensée grâce à son réseau d'organismes de formation (Ecoles de jeux) accrédités. (1)

Il est également rappelé que ce diplôme peut être pris en charge par l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle sur tout le territoire national (OPCA-FAFIH, Etat, régions, Fongécif ...).

Le premier diplôme a été délivré au sein du casino Le Ruhl-Nice, suivi par les casinos de Cassis, Mandelieu, Forges les Eaux, Cabourg, Gréoux les Bains, Beaulieu, ...

Cette formation diplômante se développe au sein de la branche avec plus d'une trentaine de lauréats en moins de deux ans !

(1) Pour connaître la liste des organismes de formation accrédités à ce jour : <http://www.certidev.com/result-organisme-de-formation-accredite>